

224C0265
FR0000120693-FS0128

14 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2024, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2024, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 703 742 actions PERNOD RICARD¹ représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,15% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

¹ Dont 943 677 ADR PERNOD RICARD (représentant 188 732 actions PERNOD RICARD). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 457 364 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 255 631 733 actions représentant 305 876 955 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.